

FICHE D'INSCRIPTION - ESPACE LOISIRS - SAISON 2023/2024

ACTIVITÉ PRATIQUÉE

JOUR ET HORAIRE



ADULTE

ENFANT

SEXE

NOM

Prénom

DATE DE NAISSANCE

LIEU

RESPONSABLE LÉGAL POUR LES MINEURS

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TÉL. FIXE

MOBILE

ADRESSE MAIL

DROIT A L'IMAGE. Autorisez-vous l'association à utiliser votre image ou celle de votre enfant dans le cadre de ses activités sportives et culturelles ?

OUI

NON

Signature :

CADRE RESERVÉ À L'ASSOCIATION. **NE PAS REMPLIR**

CHÈQUE BANCAIRE

CARTE ADHÉRENT

ESPÈCE

MONTANT ACTIVITÉ

PRÉLÈVEMENT AUTO.

LICENCE

ANCV (chèques, passeports)

AUTRES

PASSEPORTS **CAF/MSA**

TOTAL À PAYER

MONTANT CHÈQUE 1

DATE ÉCHÉANCE 1 (*)

MONTANT CHÈQUE 2

DATE ÉCHÉANCE 2 (*)

MONTANT CHÈQUE 3

DATE ÉCHÉANCE 3 (*)

MONTANT CHÈQUE 4

DATE ÉCHÉANCE 4 (*)

(*) Le 5, 15 ou le 25 de chaque mois

MODALITES D'INSCRIPTION AU VERSO ↻

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 19h.

Le samedi de 9h30 à 12h.

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Fonctionnement/Inscription :

- possibilité de deux séances d'essais avant l'inscription définitive,
- un certificat médical est demandé pour la pratique d'activités sportives (valable 3 ans),
- les activités proposées seront maintenues sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant,
- les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires (à l'exception du 1er samedi des vacances), ni les jours fériés (le lundi de pentecôte n'est pas considéré comme un jour férié),
- la saison fonctionne de septembre à juin, toutefois le nombre de jours peut varier d'une activité à l'autre.

Règlement de l'adhésion, la licence et la participation à l'activité :

- l'adhésion, la licence ainsi que la participation à l'activité devront impérativement être réglées lors de la troisième séance,
- l'adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation se verra refuser l'accès à l'activité,
- possibilité de régler en plusieurs fois uniquement par chèque (4 chèques maxi.),
- possibilité de régler par prélèvement automatique sur 10 mois à partir de 100 €,
- possibilité de régler par chèques vacances et les coupons sports de l'ANCV, les passeports loisirs de la CAF ou MSA (**attention aux dates de validité !**) et le nouveau dispositif "Pass'Sport" valable jusqu'au **31/12/2023**.

Annulation/Report d'un cours :

- en cas d'annulation d'un cours (maladie ou événement majeur), l'adhérent est prévenu par mail ou sms,
- en cas de report d'un cours, l'adhérent est prévenu directement par l'animateur,
- en cas d'arrêt maladie d'un animateur, l'association s'efforcera dans la mesure du possible de le remplacer.

Modalités de remboursement d'une activité :

- l'adhésion, la licence et la participation à l'activité sont perçues pour la saison qui fonctionne de septembre à juin. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (mutation professionnelle sur présentation d'un justificatif ou maladie sur présentation d'un certificat médical) et après étude de cette situation particulière,
- en cas d'annulation d'une activité en raison d'un arrêt de travail d'un animateur, l'association procédera au remboursement des séances non effectuées (hors adhésion et licence) uniquement à partir d'une interruption de **4 cours consécutifs**.

Statuts et Règlements :

Les statuts, le règlement intérieur d'Espace Loisirs et de l'Escal sont affichés dans le hall d'entrée.

MAIL ET SMS - IMPORTANT

Nous utilisons votre adresse mail ou sms pour vous informer sur une absence d'un animateur ou sur la vie sportive et culturelle de l'association. Merci de cocher votre choix ci-dessous :

Je souhaite recevoir ces informations

Je ne souhaite pas recevoir ces informations

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et les accepter.

Signature :